

LES JEUDIS DE L'HISTOIRE | En 1790, une incroyable cérémonie prairie de Praille, à La Tour-du-Pin

Les premiers serments du 14-Juillet

Le 14-Juillet 1790 est l'occasion de renouveler le serment civique né de la Révolution. On demande à tous les curés de la municipalité d'annoncer l'événement au prêche. En l'absence du maire, François Lhoste et de Joseph-François Prunelle, c'est le dénommé Coche, plus ancien officier municipal, qui va présider ces réjouissances. On prépare un autel dans la prairie de Praille, aujourd'hui derrière l'emplacement du fast-food le Warm up.

Une imposante foule de citoyens arrive en masse des communes voisines et demande à joindre son serment à celui des Turripinois. Un détachement de la Garde nationale attend à l'entrée. Tout

est prêt, mais le président ne veut pas perdre une seule des phrases écrites dans le style emphatique de l'époque. Et il s'attarde, s'écriant notamment : « Nous considérons tous que ce serment va être l'alliance éternelle avec tous nos frères français et qu'il va donner de nouvelles forces aux bonnes mœurs : elles sont le principe de l'union, qui est le principe de la force contre les ennemis de la constitution. »

Les dames et demoiselles citoyennes admises !

Dans la prairie de Praille se tiennent les citoyens en armes avec des drapeaux. Ils se rendent en ordre à l'autel. À leur demande, les dames et

demoiselles citoyennes sont admises à la cérémonie. Le début de la messe est annoncé par les canons et tambours pour que tous y assistent.

La messe achevée, le curé prononce un discours sur l'importance du serment civique. Coche, encore plus concret, démontre la nécessité de payer les impôts avec exactitude puis, à midi, toute l'assemblée lève la main pendant que le maître de cérémonie prononce à haute voix : « Nous jurons tous d'être fidèles à la Nation, à la loi et au roi et de maintenir de tout notre pouvoir la constitution décrétée par l'Assemblée nationale et acceptée par le roi, de protéger en particulier la sûreté des personnes et des propriétés, la libre



De l'autre côté de la Bourbe, face au lycée Élie Cartan actuel, les citoyens du canton de La Tour-du-Pin prêtent serment de fidélité à la Nation, à la loi et au roi. Gouache de Pierre Lesueur, Camavalet

circulation des subsistances, la perception des impôts, et de demeurer réunis à tous les Français par les liens indisso-

lubles de la fraternité ». Tous ont répété : « Je le jure ! »

Jean-Jacques BUIGNE
(d'après l'Abbé Martin)